



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU MARDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 avril 2026 conformément aux articles L2121-10 et 14 du CGCT s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacky AÎNÉ, maire.

Nom	Qualité	Présence	Procuration
Jacky AÎNÉ	Maire	X	
Pierre TARANNE	1 ^{er} adjoint	X	
Heidi GALLOU	2 ^{ème} adjoint	X	
Mickaël SOUTY	3 ^{ème} adjoint	X	
Xavier DAMOISEAU	Conseiller	X	
Didier DRAGHICEVIZ	Conseiller	X	
Anne HAMELIN	Conseillère	X	
Yannick ROUILLÉ	Conseiller	X	
Virginie POTÉ	Conseillère	X	
Aurélie CHÉRAMY	Conseillère	X	
Lorette HATÉ	Conseillère	X	
Nicolas CHEVALIER	Conseiller	X	
Fabienne COULON	Conseillère		Excusée
Vincent LE DIMÉET	Conseiller		Excusé
Christelle BISSON	Conseillère		Excusée

Présence de Mme Virginie LAPIERRE, secrétaire générale de mairie.

La séance du conseil municipal s'est ouverte le 27 avril 2026 à 20h00 sous la présidence de M. Jacky AÎNÉ, maire. Ce dernier a ouvert la séance en procédant à l'appel nominal. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT à l'élection du secrétaire de séance : Mme Anne HAMELIN est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026.
- tarifs communaux
- affectation du résultat budget assainissement
- affectation du résultat budget commune
- le vote des taux
- budget primitif assainissement
- budget primitif commune
- fixation du prix du repas accompagnant 8 mai
- désignation des membres de la CCID

2026270401 : approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026

M. le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du 13 avril dernier.

Monsieur le Maire porte aux voix le compte-rendu de la séance du 13 avril 2026.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 13 avril 2026.

2026270401 tarifs communaux

Le conseil doit délibérer pour fixer les différents tarifs des services communaux.

Le premier débat concerne le tarif du repas de cantine.

M. DAMOISEAU interroge sur une éventuelle hausse des tarifs pratiqués par le prestataire RESTORIA.

M. TARANNE indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation à ce jour mais précise qu'en raison de la hausse des prix des carburants, on peut l'anticiper. Il rappelle que le coût d'un repas à la cantine est d'un peu plus de 9€, le reste à charge pour la commune est donc de plus de 5€. Malgré tout, il souligne que toute revalorisation du prix de la cantine risquerait de peser lourdement sur le budget des familles, dans un contexte économique particulièrement difficile pour l'ensemble des ménages.

Un échange s'engage au sujet des repas végétariens, peu appréciés par les enfants. Ce repas, facturé au même tarif que les autres alors qu'il ne comporte pas de viande, dont le coût constitue la part la plus élevée dans la composition d'un repas. Mme POTÉ souligne que, de plus, le renoncement à la viande, pour certains enfants, équivaut à se priver de leur unique source de protéines animales de la journée. A l'issue de cette discussion, il est décidé de ne plus commander de menus végétariens.

M. DAMOISEAU propose une légère augmentation du prix du repas.

Après en avoir délibéré et à la majorité à 10 voix pour, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix des repas de cantine.

10 voix pour

2 contre : X. DAMOISEAU et P. TARANNE

En ce qui concerne les tarifs des concessions, certains changements sont proposés :

- La concession pour les enfants : pour une durée de 20 ans au lieu des 10 ans actuels
- Cavurnes et cases de colombarium : pour une durée de 30 ans au lieu des 15 ans actuels

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour ces changements et indique que les extensions de durée votées seraient rétroactives.

12 voix pour.

Pour la location des tables, il est décidé de ne plus proposer les anciens modèles, seuls, les anciens bancs pourront encore être loués.

Les tarifs pour les locations de tables/bancs sont maintenus.

Il est stipulé qu'aucun prêt du véhicule communal ne serait consenti pour retirer le matériel et il est rappelé que la conduite des véhicules communaux est réservée aux agents techniques et aux membres du conseil municipal.

Une précision pour la location de la salle du conseil sera apportée : le tarif correspond à une journée de location.

La location de cette salle avec chauffage sera de 120€ contre 110€ actuellement, ce, en raison des hausses des tarifs de l'énergie.

La location de l'unique salle des associations n'est plus proposée.

12 voix pour

Il est proposé d'augmenter les tarifs de l'assainissement collectif :

2.99€ pour le prix au m3 HT

97.40€ pour la part fixe.

12 voix pour

CANTINE	2025	2026
Tarif régulier	4.47€	4.47€
Tarif occasionnel	5.21€	5.21€
Tarif adulte	7.32€	7.32€
Tarif PAI	1.29€	1.29€
CIMETIERE		
Concession 30 ans	500€	500€

290€

Concession 20 ans (enfants)	200€	500€
Renouvellement concession 30 ans	500€	500€
Colombarium 30 ans	810€	810€
Cavurne 30 ans	300€	300€
LOCATION		
Table	3€	3€
Banc neuf	1€	1€
Ensemble 1 table 2 bancs	5€	5€
Table ancien modèle	3€	3€
Salle du conseil (1 journée)	100€	100€
Salle du conseil + chauffage (1 journée)	110€	120€
Scène/ week-end (du samedi au dimanche)	100€	100€
Scène/ scène (du lundi au vendredi)	250€	250€
Assainissement collectif		
Prix au m3 HT	2.93€	2.99€
Part fixe	95.50€	97.40€

2026270403 affectation du résultat budget assainissement

Entendu et approuvé le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2025, constatant les résultats suivants :

Clôture de l'exercice 2025 :

- o Excédent d'exploitation : 18 423.45 €
- o Excédent d'investissement : 1 902.62€

	<u>Résultat à la clôture</u> <u>2024</u>	<u>Résultat de l'exercice</u> <u>2025</u>	<u>Résultat de clôture 2025</u>
Exploitation	-77 376.91	18 423.45	-58 953.46
Investissement	16 822.49	1 902.62	18 725.11
Total	-60 554.42	20 326.07	-40 228.35

Après délibération, le conseil municipal par vote à main levée, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la manière suivante au BP du budget assainissement :

Résultat d'exploitation reporté (002) : 58 953.46

Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 18 725.11

12 voix pour

2026270404 : affectation du résultat budget commune

Entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2025, constatant les résultats suivants :

Clôture de l'exercice 2025 :

- o Excédent de fonctionnement : 154 876.78 €
- o Excédent d'investissement : 650 468.42 €

	<u>Résultat à la clôture</u> <u>2024</u>	<u>Part affectée à</u> <u>l'investissement 2025</u>	<u>Résultat de l'exercice</u> <u>2025</u>	<u>Résultat de clôture</u> <u>2025</u>
Fonctionnement	710 160.23		154 876.78	256 024.63
Investissement	-364 178.04	609 012.38	650 468.42	286 290.38
Total	345 982.19	609 012.38	805 345.20	542 315.01

Après délibération, le conseil municipal par vote à main levée, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la manière suivante au BP du budget commune :

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 256 024.63

Résultat d'exécution de la section d'investissement (001) : 286 290.38

12 voix pour

2026270405 : vote des taux

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité décide de maintenir les taux de la façon suivante

	Taux communal
Taxe foncière bâti	43.14
Taxe foncière non bâti	41.82
Taxe d'habitation	24.05

Le produit fiscal des taxes est de 266 367€.

12 voix pour

2026270406 : BP budget assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 pour le budget assainissement de Saint-Célerin-le-Géré pour l'exercice 2026

Au vu de la présentation globale du budget,

M. le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026

☞ Après délibération, le **Conseil Municipal**, par vote à main levée, à l'unanimité

- **ARRÊTE** et **APPROUVE** le budget primitif 2026 pour le budget assainissement comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	188 623.08€	188 623.08€
INVESTISSEMENT	109 305.18€	109 305.18€

12 voix pour

2026270407 : BP commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune de Saint-Célerin-le-Géré pour l'exercice 2026

Au vu de la présentation globale du budget,

M. le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026

☞ Après délibération, le **Conseil Municipal**, par vote à main levée, à l'unanimité

- **ARRÊTE** et **APPROUVE** le budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune de Saint-Célerin-le-Géré comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	851 875.11€	851 875.11€
INVESTISSEMENT	610 049.69€	610 049.69€

2026270408 : fixation du prix du repas pour les accompagnants au repas du 8 mai

Monsieur le Maire explique que cette année, le repas offert aux personnes de 70 ans et plus se déroulera au restaurant de Prévelles en raison de l'état de la salle polyvalente de la commune. Le personnel du restaurant prendra en charge le service à table.

Pour cette raison, il convient de fixer un tarif pour le montant des repas des accompagnants un peu plus élevé qu'habituellement. Il propose 28€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer le prix du repas pour les accompagnants au repas du 8 mai à 28€.

12 voix pour

2026270409 : renouvellement de la CCID

A l'issue des dernières élections, un nouveau conseil municipal a pris ses fonctions dans la commune. Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : Florian POTÉ, Micheline HAMELIN, Marie-Line GOSNET, Xavier DAMOISEAU, Pierre TARANNE, Nicolas CHEVALIER, Mickaël SOUTY, Didier DRAGHICEVIZ, Jacqueline LOUVET,

Les commissaires suppléants : Heidi GALLOU, Anne HAMELIN, Aurélie CHERAMY, Lorette HATÉ, Virginie POTÉ, Samuel RENOULT, Laure LEBARBIER, Jacky GUILLARD, Claudine YVON, Françoise LECLAIRE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente au contrôle de légalité.

12 voix pour

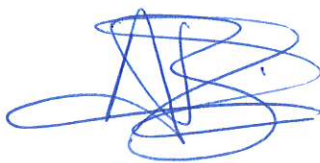
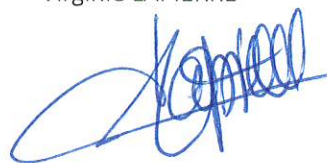
La réunion est close à 21h35.

Prochaine réunion de conseil le 8 juin à 20h00.

Le Maire, Jacky AÎNÉ

Secrétaires de séance Anne HAMELIN &

Virginie LAPIERRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small 'A'.A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, circular, and overlapping scribbled pattern.A handwritten signature in blue ink, showing a stylized 'V' followed by a series of loops and a horizontal line.